

Votants : 77

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 18 juin 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 24 juin 2024

ATTRACTIVITÉ - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION AMBIANCE TERRE POUR L'ORGANISATION DU SALON AMBIANCE TERRE LES 20, 21 ET 22 SEPTEMBRE 2024

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGÉ, Annick BAMBERGER, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jeanine BARBOTIN à Dominique SIX, Ségolène BARDET à Romain DUPEYROU, Patricia DOUEZ à Franck PORTZ, Noélie FERREIRA à Florent SIMMONET, Elsa FORTAGE à Sébastien MATHIEU, Alain LECOINTE à Anne-Sophie GUICHET, Alain LIAIGRE à Olivier D'ARAUJO, Bastien MARCHIVE à Jérôme BALOGÉ, Elmano MARTINS à Gérard LEFEVRE, Lucy MOREAU à Elisabeth MAILLARD, Corinne RIVET BONNEAU à Florent JARRIAULT, Mélina TACHE à Lucien-Jean LAHOUSSE.

Titulaires absents :

Christelle CHASSAGNE, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX.

Titulaires absents excusés :

Christian BREMAUD, Dany MICHAUD.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

Envoyé en préfecture le 03/07/2024

Reçu en préfecture le 03/07/2024

Publié le

ID : 079-200041317-20240624-C__53_06_2024-DE



C- 53-06-2024

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 24 JUIN 2024

ATTRACTIVITÉ - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION AMBIANCE TERRE POUR L'ORGANISATION DU SALON AMBIANCE TERRE LES 20, 21 ET 22 SEPTEMBRE 2024

Monsieur **Florent SIMMONET**, Délégué du Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.1511-2, L.1511-3, L.1511-4, L.1511-7, L.1511-8 et L.4251-17 et suivants,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Niortais,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe),

Vu la délibération n°2022.950.SP de la séance plénière du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine du 20 juin 2022 adoptant le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) 2022/2028,

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine du 31 août 2022 portant approbation du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la Région Nouvelle-Aquitaine,

Vu la délibération n°2023.11. SP de la séance plénière du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine du 27 mars 2023 adoptant le règlement d'intervention des aides régionales aux entreprises,

Vu la délibération de la Commission permanente n°2020.142.CP du 10 février 2020, adoptée par le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine et celle du Conseil d'Agglomération n°C01-06-2020 du 16 juin 2020, adoptée par la Communauté d'Agglomération du Niortais approuvant les termes de la convention relative à la mise en œuvre du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation 2017/2022 (SRDEII) et aux aides aux entreprises entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la Communauté d'Agglomération du Niortais jusqu'au 1^{er} juillet 2022,

Vu la Convention SRDEII signée entre La Communauté d'Agglomération du Niortais et la Région Nouvelle-Aquitaine le 19 juin 2020,

Vu la délibération n°2022.950.SP de la Séance Plénière du Conseil régional du 20 juin 2022 approuvant la prolongation des conventions SRDEII signées par un premier avenant,

Vu la délibération n°C03-05-2022 du Conseil d'Agglomération de la Communauté d'Agglomération du Niortais du 16 mai 2022 approuvant les dispositions du premier avenant,

Vu la délibération n°2023.1212.CP de la Commission permanente du Conseil Régional du 3 juillet 2023 approuvant la nouvelle prolongation des conventions SRDEII par la signature d'un 2^{ème} avenant,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Niortais du 25 septembre 2023 approuvant les dispositions du 2nd avenant reportant le terme de la convention au 1^{er} juillet 2024,

Vu les crédits nécessaires inscrits au budget Principal 2024 de la Communauté d'Agglomération du Niortais,

A l'échelle des Deux-Sèvres, l'agriculture est un secteur d'activité incontournable. Elle représente près de 5 500 exploitations, 9 000 équivalents temps plein et 74% de la Surface Agricole Utile (SAU). On observe un vieillissement de la population agricole (un quart des agriculteurs a plus de 60 ans, la moitié plus de 50 ans), et la perspective de non-remplacement de ces agriculteurs (le nombre de dossiers d'installation est largement inférieur au nombre de départs à la retraite).

Dans ce contexte, l'association Ambiance Terre organise un salon de l'agriculture en Deux-Sèvres. Une première édition s'est tenue à Bressuire en 2023, lors de laquelle 7 000 visiteurs ont été accueillis sur trois jours. Sur un même lieu, dédié à l'échange d'expériences, aux rencontres et discussions, de nombreuses animations ont été proposées : journée pour les apprenants, ateliers à destination d'élèves de maternelle et de primaire, rencontres entre futurs installés et partenaires, challenge installation, concours et remise de prix. Le grand public a également été ciblé avec un marché de producteurs, des démonstrations de bûcheronnage, concours de bovins, escape game agricole, courses de tracteurs à pédales, baptêmes de tracteurs, etc.

Pour sa deuxième édition, le salon Ambiance Terre sera accueilli au Parc des Expositions de Noron, à Niort du 20 au 22 septembre 2024.

Afin de soutenir l'édition 2024 organisée par l'association Ambiance Terre, la Communauté d'Agglomération du Niortais assurera :

- Un relais de communication (newsletter, réseaux sociaux, etc.),
- L'organisation de navettes spéciales « ouvertes à tous » ainsi qu'un transport le dimanche,
- Un soutien financier de l'événement d'un montant de 12 000 €.

En contrepartie, l'association Ambiance Terre s'engage à mettre à disposition :

- Des entrées gratuites pour accéder au salon,
- Les conditions pour une présence officielle lors de l'inauguration,
- Un dispositif de communication dédié aux partenaires privilégiés (logo et mention du partenariat sur les documents de communication).

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve les termes de la convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et l'association Ambiance Terre ;
- Approuve le versement du soutien financier à l'association Ambiance Terre d'un montant de 12 000 € ;
- Autorise le Président, ou le Délégué du Président, à signer la convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et l'association Ambiance Terre ;

- Autorise le Président, ou le Délégué du Président, à signer tout document afférent.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Aurore NADAL

Florent SIMMONET

Secrétaire de séance

Délégué du Président